



Mairie
580 route des Boissonnets
01290 BEY
04.74.04.00.27 - email: mairie.bey@free.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt le vingt et un février, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de BEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel GENTIL, Maire de BEY.

Membres présents : Mrs Michel GENTIL, Michel GADIOLET, Luc PERRAUD, Karyl THEVENIN, Monsieur Patrice GUILLEMELLE, Monsieur CATHERIN Sébastien, Mme Carine THOMAS-MOIROUD, Madame Nathalie DOST, Monsieur Richard BRENOT, Monsieur Jean GALLE, Madame Georgette JOUSSERAND

Excusés : Néant

Madame Carine THOMAS-MOIROUD a été élue secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, réuni

- ✓ **APPROUVE** le compte-rendu de la séance 20 décembre 2019 à l'unanimité des membres présents et représentés.
- ✓ Donne son accord pour le règlement de 1 945.00 euros à la commune de Cormoranche sur Saône, de la participation pour l'école de Cormoranche sur Saône qui s'est équipée dans le cadre du projet ENIR (Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité) de matériel informatique, (participation calculée selon le nombre d'élèves de la commune allant à l'école de Cormoranche sur Saône).
- ✓ Prend connaissance et accepte le devis de Berger Levrault concernant le projet de remplacement du matériel informatique de la mairie pour un montant de 1 842.00 euros TTC.
- ✓ DECIDE d'ouvrir des crédits à hauteur maximum de 41 592.75 € (166 371.00 x 25 %)
Les dépenses d'investissement concernées pour 2020 sont :

Opération 36	Acquisition de matériel	Compte 21571	4 000 €
Opération 36	Acquisition de matériel	Compte 2183	2000 €

Dit que les crédits feront l'objet d'une reprise au budget primitif 2020 et de s'engager à inscrire au budget les recettes correspondantes.

- ✓ A voté par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 absence le compte administratif 2019 du budget photovoltaïque

	Fonctionnement	Investissement
Résultat reporté 2018	554.09 €	-685.51 €
Dépenses de l'exercice	2 015.28 €	2 632.96 €
Recettes de l'exercice	2 940.90 €	2 561.81 €
Part à affecter	1 479.71 €	

Résultat de l'exercice 2019	925.62 €	= - 71.15 €
Résultat d'ensemble ⇨	<u>1 479.71 €</u>	<u>- 756.91 €</u>
Reste à Réaliser		0.00 €
Report au fonctionnement cpte 002	722.75 €	
Report à l'investissement cpte 001		<u>- 756.96 €</u>
Affectation cpte 1068		<u>756.96 €</u>

- ✓ A voté à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion 2019 du budget photovoltaïque de la commune
- ✓ DECIDE sur proposition du Maire, d'affecter au budget photovoltaïque 2020 le résultat précédemment indiqué, comme suit :
 - Affectation au financement de la section d'investissement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 756.96 €.
 - report la section de fonctionnement au compte 002 « Résultat de fonctionnement repris en fonctionnement » pour un montant de 722.75 €.
- ✓ **ADOPTE par 10 voix pour 0 voix contre 0 abstention** , le compte administratif de l'exercice 2019 du budget commune arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat reporté 2018	74 062.11 €	- 75 301.76 €
Dépenses de l'exercice	147 789.18 €	119 620.34 €
Recettes de l'exercice	190 625.82 €	200 321.82 €
Part à affecter	116 898.75 €	
Résultat de l'exercice 2018	42 836.64 €	80 701.48€
Résultat d'ensemble ⇨	<u>116 898.75€</u>	<u>5 399.72 €</u>
Reste à Réaliser dépenses		32 016.00 €
Reste à réaliser Recettes		<u>14 000.00 €</u>
Affectation au fonctionnement cpte 002	104 282.47 €	
Affectation à l'investissement cpte 001		<u>5 399.72 €</u>
Affectation cpte 1068		<u>12 616.28 €</u>
		-

- ✓ **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés** , le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par le Receveur municipal, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer du budget suivant :
 - ↳ **Budget Commune**
- ✓ DECIDE sur proposition du Maire, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, d'affecter au budget primitif 2020 le résultat précédemment indiqué, comme suit :
 - Affectation au financement de la section d'investissement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 12 616.28 €.

- report à la section de fonctionnement au compte 002 « Résultat de fonctionnement repris en fonctionnement » pour un montant de 104 282.47 €.

- ✓ Décide d'adhérer, pour l'année 2020, au Conseil d'Architecture et d'Urbanisme (CAUE) pour un montant de 27.90 euros.
- ✓ DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'allouer une subvention aux associations ci-dessous

Sou des Ecoles : 400 euros

Lecture et Loisirs (Bibliothèque) : 300 euros

Garderie : 250 euros

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30

Le Maire
Michel GENTIL

